http://www.jeunesseetdroit.be/jdj/index.php

L'éditorial de Benoit Van Keirsbilck

De Tabitha à Aylan…



George ORWELL écrivait en 1941, durant l'offensive Allemande : «L'Angleterre n'est pas fidèle à elle-même lorsque les réfugiés qui ont gagné nos rivages sont entassés dans des camps de concentration, et les directeurs de sociétés élaborent des plans subtils pour échapper à leur taxe sur les profits excessifs» (1).

Cette citation ne saurait être plus actuelle, appliquée à l'Europe en général, à la Belgique en particulier.

Le drame vécu par les personnes laissées à leur sort dans les ruines du camp de Moria, sur l'île de Lesbos en Grèce, de même que la situation de toutes ces personnes coincées entre leurs tortionnaires (par exemple - parmi tant d'autres - lybiens) et la férocité, voire l'inhumanité des gardes côtes européens et de son agence FRONTEX, en sont les témoins.

Manifestement, le temps n'est pas encore venu à un sursaut d'humanité quand on analyse le «Pacte asile migration» de l'Union européenne, malgré son étendard : «plus jamais de Moria». Affirmer qu'on tire les leçons du passé (n'a-t-on pas entendu que tout allait changer lors de la découverte du corps sans vie de Aylan, sur les plages grecques ?), tout en continuant à faire un peu plus de la même chose (confier la gestion de la migration à des pays tiers, affermir les politiques de retour aveugles à la souffrance humaine, renforcer encore le contrôle aux frontières, accélérer l'examen des demandes d'asile au risque d'une augmentation des erreurs d'appréciation et bien sûr, augmentation du recours à la détention,…), voilà la recette européenne (et celle de la plupart des États Membres) (2).

Bref, une politique qui ne rompt pas fondamentalement avec ce qui a prévalu jusqu'ici.

En Belgique, l'accord de Gouvernement souffle le chaud et le froid en matière de migration; si on déplore l'absence de perspectives de régularisation des centaines de personnes, dont de nombreux enfants, en situation de séjour irrégulier, on se réjouira bien sûr de l'annonce de la fin de la détention des enfants tout en restant extrêmement prudents tant qu'on n'a pas analysé la mise en oeuvre concrète.

Les conditions sont réunies pour tourner le dos à la politique inhumaine et démesurément ferme du Gouvernement Michel-Francken, mais la vigilance est, comme toujours de mise.

Mais pour l'instant, on a envie de crier victoire : le combat de tant de militants pour les droits fondamentaux semble être à portée. Pour qu'un jour on puisse dire qu'on a été fidèles à nos valeurs.

Benoit Van Keirsbilck

---

(1) «[England] is not being true to herself while the refugees who have sought our shores are penned up in concentration camps, and company directors work out subtle schemes to dodge their Excess Profits Tax.»
George Orwell, The Lion and the Unicorn, essai écrit en 1941 durant l'offensive allemande de bombardement.
(2) Voir l'analyse plus détaillée produite par le CIRE, www.cire.be/publication/le-nouveau-pacte-europeen-sur-la-migration-et-lasile/

Le sommaire du numéro 397

ARTICLES

1

Éditorial : De Tabitha à Aylan... – Benoit Van Keirsbilck

3

Tribune : «J'étais proche du burn out». Le blues des avocats en droit des étrangers – Emma Deunf et Yann Castanier

5

Neutralité dans l'enseignement, de quoi parle-t-on ? Commentaire des décisions du Tribunal de première instance du Brabant Wallon du 11 février 2020 et du 4 mai 2020 – Anaïs Lefrère et Imane El Morabet

11

Regroupement familial : effectivité des recours et garanties procédurales au nom de l'intérêt supérieur de l'enfant. Commentaire de l'arrêt C.J.U.E., 16 juillet 2020, B.M.M e.a. c. État belge, affaires jointes C-133/19, C-136/19 et C-137/19, EU:C:2020:577 – Christine Flamand

17

Inclusion et éducation : tous, sans exception. Résumé du rapport mondial de suivi sur l'éducation 2020 – Manos Antoninis pour l'UNESCO

JEUNES À DROIT

30

«Qu'on se réjouisse de notre exclusion des établissements d'enseignement supérieur est à la limite de l'indécence» – Sarah Tulkens

JURISPRUDENCE

32

Cour constitutionnelle – 4 juin 2020 – 81/2020 Enseignement - Principe de neutralité - Port de signes convictionnels dans un contexte scolaire - Article 3 du décret de la Communauté française du 31 mars 1994 «définissant la neutralité de l'enseignement de la Communauté» - Droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion.

36

Tribunal de Première Instance du Brabant Wallon – 4 mai 2020 Enseignement - Principe de neutralité - Port de signes convictionnels dans un contexte scolaire - Droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion - Discrimination.

41

Tribunal de Première Instance du Brabant Wallon – 11 février 2020 - 19/1891/A Enseignement – Principe de neutralité - Port de signes convictionnels dans un contexte scolaire - Droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion – Discrimination.

45

J.P Gand (1er canton), 28 janvier 2020 Droits humains – Respect de la vie privée et familiale – Interdiction contractuelle des animaux domestiques dans l'appartement loué – Pas de violation

ICI ET AILLEURS

Enfin, une INDH en Belgique

Les membres du Conseil d'administration du nouvellement créé Institut pour la protection et la promotion des droits humains, qui devrait être l'Institution nationale indépendante des droits humains en Belgique (INDH) ont été nommés : il est composé de six membres francophones et six membres néerlandophones.

Du côté francophone, nous avons Olivier De Schutter, Jacques Fierens, Muriel Clavie, Julie Lejeune et Isabelle Doyen ; du côté flamand, Eva Brems, Koen Lemmens, Alain Bloch, Evelyne Maes, Willem Debeuckelaere et Guy Cox.

Olivier De Schutter a été élu Président et Eva Brems Vice-Présidente. Reste maintenant à délimiter clairement le champ de compétences sans marcher sur les plates-bandes des autres institutions ayant un mandat spécifique (UNIA, Médiateurs, Ombudsman,…), recruter l'équipe et mettre en place les procédures. Vaste travail !

Protection internationale, …

En guise de cadeau de bienvenue au nouveau Secrétaire d'État à l'Asile et à la migration, l'OBFG, accompagné de 9 autres associations ont obtenu la condamnation de l'État belge en référé qui l'oblige à réorganiser la procédure de présentation des demandes d'asile pour que les personnes concernées aient accès à l'accueil dès le premier jour.

… enregistrement des demandes …

«Le fait que les demandeurs de protection internationale ne puissent pas solliciter une aide matérielle au stade de la présentation de leur demande en ligne et d'obtenir une décision sur l'obtention de celle-ci apparaissant prima facie illégale et constitutive d'une atteinte portée fautivement aux droits de l'OBFG et consorts, il y a lieu de condamner l'ÉTAT BELGE à y mettre un terme.»

(TPI de Bruxelles – ref. – 5/10/2020)

… accès à la justice…

Il s'agit aussi d'une jurisprudence intéressante pour le développement d'actions collectives telles que prévues au nouvel article 17 du Code judiciaire. L'intérêt à agir de l'OBFG contesté par l'État belge en sort aussi renforcé de belle manière.

… et politique des étrangers

Le nouveau Secrétaire d'État risque de devoir essuyer tous les plâtres causés par sa prédécesseure. Si au moins ça pouvait le faire réfléchir à deux fois avant de faire des déclarations matamoresques sur la création de nouveaux centres fermés et avant de mettre en oeuvre la même politique inhumaine du Gouvernement précédent.

Complicité des Autorités

La Cour européenne des droits de l'Homme a jugé que «Faute d'avoir confisqué à titre de précaution l'arme d'un étudiant avant que celui-ci ne perpètre une fusillade dans une école, les autorités finnoises ont manqué à leur devoir de diligence» (Affaire Kotilainen et autres c. Finlande, requête n° 62439/12).

Dans l'affaire d'une fusillade qui dans un établissement scolaire de la ville de Kauhajoki en 2008, avait fait 20 victimes.

Vivement le jour où la Cour Suprême des États-Unis dira la même chose pour ce qui se passe à un rythme effrayant sous sa juridiction.

Et le droit de connaître ses origines ?

La mise en place d'une boîte à bébé pour donner la possibilité aux parents d'abandonner leur enfant de manière anonyme a finalement été autorisée à Evere, dans la Région bruxelloise après trois ans de procédure; dans un premier temps, la commune s'y était opposée parce qu'elle inciterait les parents à abandonner leur enfant. Débat fondamental, juridique, éthique et philosophique, qui oppose ceux qui estiment qu'il s'agit d'une manière de protéger des bébés qui autrement seraient abandonnés, à ceux qui pensent que c'est un incitant à l'abandon anonyme.

Faut-il adopter son propre enfant ?

Pour la Cour de cassation française, une femme transgenre ne peut pas être reconnue mère de sa fille qui est pourtant née alors qu'elle était déjà une femme pour l'état civil, car il est impossible qu'un enfant ait *ab initio* sur son acte de naissance deux femmes.

Il lui faudrait passer par un processus d'adoption ! La Cour européenne des droits de l'Homme va être saisie.

Pas de monokini sans slogan

La Cour de cassation française, toujours elle, estime que le fait de montrer ses seins en public, même à des fins militantes, relève bien du délit d'exhibition sexuelle, mais qu'en l'espèce d'une Femen ayant attaqué à des fins symboliques et politiques, seins nus, la statue de cire du Président russe au musée Grévin, une condamnation atteindrait de façon disproportionnée la liberté d'expression de la prévenue.

Faudra-t-il conseiller aux adeptes du monokini de se munir d'une pancarte réclamant la libération de la femme pour éviter des poursuites ?

Pour une analyse de cette décision, voyez : Julie Mattiussi, «Femen : liberté d'expression par l'exhibition. À propos de Cass. crim. n° 19-81827, 26 févr. 2020, FS-P+B+I », in Revue des droits de l'Homme, Actualités Droits-Libertés, 7 septembre 2020.

De la bonne gestion des deniers publics

La CEDH a acté le 3 septembre 2020 un accord intervenu entre l'État belge et une requérante d'origine camerounaise dont la demande d'autorisation de séjour pour motifs médicaux a été rejetée alors qu'elle invoquait le défaut d'accès aux soins dans son pays d'origine et l'absence d'un recours effectif contre les décisions rejetant sa demande. La Belgique s'est engagée à indemniser l'intéressée (qui entretemps avait bénéficié d'un droit au séjour à durée indéterminée) à hauteur de 12.000 euros, reconnaissant donc que sa décision était hautement contestable.

Fort bien. En espérant que la prochaine fois, elle n'obligera pas la poursuite de procédures longues, pénibles et coûteuses

---



Les bésicles de Jiji

Faites ligner les bouges !

Sur le site de *L'Obs* (25 janvier 2017), le journaliste Pascal Riché expliquait que Charles Baudelaire avait exposé dans son poème *La beauté* un idéal de froideur imperméable aux émotions : « *Je* ***hais*** *le* ***mouvement*** *qui* ***déplace*** *les* ***lignes*** », et qu'à ses propres fins, l'érudit François Mitterrand avait piraté le vers en « *J'****aime*** *le…* ». De cette manipulation résulte un des clichés les plus obscurs du jargon politique, dont voici un exemple. Au sujet des discours du Premier Mai, *Le Soir* (2-3 mai) publie une photo de Bénédicte Linard (Ecolo) selon qui « *La crise du Covid-19 donne l'occasion de faire* ***bouger*** *certaines* ***lignes*** ». Probablement celles de l'**aviation**, car juste en-dessous, l'image d'un avion illustre l'annonce par Ryanair de la **réduction** de ses effectifs, salaires et bases en Europe.

Point dans la gueule

Interdit dans le *Journal officiel* français, le « **point médian inclusif** » est le bienvenu dans notre *Moniteur*. Celui du 4 mai livre une série d'arrêtés du gouvernement de Bruxelles-Capitale, datés du 12 mars 2020, par exemple : « *portant désignation des membres de la commission de sélection pour l'attribution d'un mandat de* ***directeur•trice général•e adjoint•e*** *(…)* ». En tout cas, dans la version « *Image* », le *facsimile* du texte « papier » qui n'existe pas. Par contre, le programme « vulgaire » auquel on accède directement sur le site ne reconnaît pas cette fantaisie et donne comme il peut « ***directeur{bullet}trice général{bullet}e adjoint{bullet}e*** ». Halte au **feu** ! Franchement, qu'y a-t-il de mal au néerlandais : « *een mandaat van adjunct-****directeur/directrice****-generaal* » ?

Rien oublié ?

Ibidem (11 juin), chaque contribuable savourera un arrêté du président du comité de direction du SPF Finances, daté du 29 mai 2020 : « *portant modification de l'arrêté du Président du* ***Comité de direction du 9 décembre 2015*** [et non celui du comité du **10** !] *portant création des Centres P et du Centre Polyvalent Eupen au sein de l'Administration Particuliers de l'Administration générale de la fiscalité et fixant leur siège ainsi que leur compétence matérielle et territoriale tel que modifié par les arrêtés du Président du Comité de direction des 19 septembre 2016, 2 février 2017, 30 septembre 2017, 8 février 2018, 19 octobre 2018,* ***1er avril 2019****, 13 septembre 2019 et 24 décembre 2019* ». On se sent fier de payer ses impôts à un fonctionnaire si actif.

Le mal belge

Par son arrêt n° 247.620 du 26 mai 2020, le Conseil d'État a rejeté, pour perte d'intérêt (la mesure ayant été levée entre temps), une requête en suspension de l'arrêté ministériel qui imposait « *een verbod om in een tweede* ***verblijf*** *te* ***verblijven*** ». Ce qui se traduiserait parfaitement « *une interdiction de* ***résider*** *dans une seconde* ***résidence*** », et, hélas, aucun traduiseur n'hésiterait une seconde à **le faire**.

Ça tombe dru

- Sur le site de la Chambre des Représentants (4 mai), le dépôt du *Rapport 2019* des Médiateurs fédéraux : « *Le citoyen demande une* ***administration*** *accessible et* ***empathique*** ». Qu'il **déplace** le **h** dans le mot et cesse de réclamer ce qu'il a déjà en abondance.
- *Le Vif* (18 mai), à propos du dernier épisode de « l'affaire Khattabi » : « [La NVA] ***lève*** *un coin du* ***voile*** *sur ce que pourrait être (…) une Flandre gouvernée par une majorité NVA/Vlaams Belang* ». Pourtant, l'intéressée n'en porte pas…
- Dans *Le Soir* (14 mai), sur la phase 107*quater* du déconfinement : « *Parcs* ***animaliers*** *– Les abonnés en guise de* ***cobayes*** ». Mais enfin, il suffit d'en acheter chez **Tom & Co** !
- Itou (15 mai), au sujet de l'éventuel vaccin français anti-virus dont les États-Unis auraient la primeur : « [À l'Élysée,] *on voit* ***rouge*** *et on tente d'****éteindre l'incendie****, quitte à sortir* ***l'artillerie lourde*** ». Pour armer les **soldats du feu**, ce ramassis de **cocos**.
- Aussi (16-17 mai), la ministre Christie Morreale (PS) « ***suit*** *de près le* ***traçage*** *en Wallonie* ». Elle n'a pas tout bien compris.

- De plus (23-24 mai), un article repris de la *Tribune de Genève* décrit un village à cheval sur la frontière : « *La dernière personne **décédée** à Goumois Suisse ne s'est pas **fait enterrer** à Goumois France* ». Le ton **funèbre** de sa **voix** était catégorique.
- Encore(30-31 mai), le préavis de grève de la CGSP Enseignement « *a irrité les **troupes*** » au **cabinet** de Caroline Désir (PS). N'y a-t-il pas eu **élagage** des **cours ministérielles** ?
- En outre (4 juin), une dépêche de l'*AFP* signale de nouvelles recherches sur les manuscrits trouvés dans les grottes de Qumrân, « *au **pied** de la **mer Morte*** ». Laquelle se trouve à 430 mètres **au-dessous** du niveau de la Méditerranée, et non **au-dessus**.
- Le titre d'un article du *Journal des tribunaux* (2020, p. 214) : « *L'imprescriptibilité des infractions sexuelles commises sur des mineurs : l'effet boomerang pour les **victimes d'une législation** émotionnelle* ». Si les députés s'y sont mis aussi…
- Et le rapport de la commission de l'Intérieur de la Chambre sur une proposition de résolution relative aux violences intrafamiliales (*Doc. parl.* 55 1236/006) : « [Ph. Pivin (MR)] *émet des **réserves** quant à l'utilisation de la **réserve** fédérale* [de la police] ». Une vraie petite **fourmi**.
- Dans un document de la faculté de droit de l'ULB (mai), les mesures exceptionnelles pour la session d'examens de juin : « *Octroi systématique de la note de **présence** en cas d'**absence*** ». Mais surtout pas **l'inverse**.
- Entendu à *Entrez sans frapper* de la RTBF Radio (29 mai, 12.30) : « *Q.* [l'animateur] *– Qui était le père de **Télémaque** ? – R.* [une invitée] *– **Andromaque** ?* ». Plutôt **Cornac**, ou **Jarnac**.
- Même station (21 juin, 23 h.), le président du S.L.F.P. Police : « *Il faut **propulser** les policiers vers le **22ème** siècle* ». Ou plus loin, du moment qu'ils disparaissent ?